[Français]

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité d'examen de la loi sur la sécurité ferroviaire.

LA GESTION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer devant cette Chambre le Système de gestion des dépenses du gouvernement du Canada, un document qui décrit le nouveau processus de prise de décisions du gouvernement en matière de programmes et de dépenses.

[Traduction]

Cette révision, la première en 15 ans, nous permet d'adapter le système aux réalités économiques et financières d'aujourd'hui. Elle reconnaît en fait la façon dont nous procédons depuis notre élection, en octobre 1993.

Pour réduire les dépenses et pouvoir atteindre nos objectifs financiers et libérer des ressources pour de nouvelles priorités, nous devons prendre des décisions difficiles quant aux dépenses et aux programmes. Notre but ultime est de fournir des programmes et des services de qualité dans les limites des ressources dont le Canada dispose.

Nous prouvons au Parlement ainsi qu'à tous les Canadiens et les Canadiennes que nous honorons l'engagement pris dans le livre rouge de financer les nouveaux projets au moyen de la réaffectation des dépenses, non pas en utilisant du nouvel argent ni en nous endettant davantage, mais en établissant nos priorités et en réaffectant l'argent pour de nouveaux postes de dépenses.

Le document décrit les mécanismes officiels qui permettront d'améliorer la responsabilité financière et aideront le gouvernement à atteindre ses objectifs.

Je voudrais attirer brièvement l'attention des députés sur quelques—unes des caractéristiques du nouveau système. Il supprime officiellement les réserves d'intervention centrales. Il incorpore pratiquement toutes les décisions relatives aux dépenses dans le processus de planification budgétaire. Il définit clairement le cycle qui sera désormais observé.

Nous renseignerons le Parlement sur le rendement des programmes de façon plus complète et plus rapide. Les ministères produiront des documents donnant un aperçu de leurs priorités et de leurs dépenses relatives aux programmes au cours des prochaines années, et les remettront au Parlement. Ces documents permettront aux parlementaires de participer davantage puisqu'ils vont aider les comités permanents à remplir leur

Affaires courantes

mandat qui consiste à examiner les tendances et les priorités en matière de dépenses au cours des prochains exercices. Ces documents sur les perspectives sont une première pour la législature actuelle et ils prévoient l'expansion de la participation et du rôle des parlementaires en ce qui a trait à l'établissement du budget et des prévisions.

Nous procéderons à des rajustements de ces processus au cours des années qui viennent. Il nous faudra un certain temps pour nous familiariser.

[Français]

J'ai bon espoir qu'ils nous aideront à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour fournir des services de qualité et rendre le gouvernement moins coûteux.

• (1510)

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Madame la Présidente, je tiens à informer le président du Conseil du Trésor que je lirai avec attention le document qu'il vient de déposer sur le système de gestion des dépenses du gouvernement du Canada.

Tout comme l'ensemble des contribuables québécois et canadiens, je suis préoccupé par la gestion actuelle des dépenses publiques fédérales. À la lumière des informations que nous livre chaque année le vérificateur général, il est grand temps que le gouvernement fédéral procède à une révision en profondeur de ses dépenses et surtout de ses méthodes de gestion.

Je souhaite que le document déposé aujourd'hui réponde aux préoccupations exprimées par les parlementaires et que les améliorations proposées soient conformes aux recommandations établies par le vérificateur général.

À titre d'exemple, les critiques exprimées par le vérificateur général en ce qui a trait à l'évaluation de programmes doivent être prises en compte. Étant donné la piètre performance du gouvernement canadien en ce qui concerne l'évaluation de ses programmes, le Bloc québécois espère trouver dans ce document non seulement de nouveaux outils pour informer plus adéquatement les parlementaires des dépenses réalisées par l'État, mais aussi de véritables solutions pour évaluer le rendement de ces programmes.

Chaque année, le vérificateur général nous fournit une liste impressionnante de gaspillage des fonds publics, et le gouvernement doit, dans un premier temps, assainir ses dépenses avant de justifier des coupures de services.

En supprimant les réserves d'interventions centrales, le gouvernement perd sa marge de manoeuvre dans le financement de nouveaux projets. Puisque ces derniers seront financés en réaffectant des sommes engagées à d'autres fins, le gouvernement devra exprimer clairement ses prioritées pour les années à venir.

Je tiens à affirmer que le Bloc québécois surveillera de très près les choix politiques qui seront annoncés dans le prochain budget. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féliciter le ministre de s'exprimer aussi bien en français.